

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 19 mai 2006
(convocation du 5 mai 2006)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Neuf Mai Deux Mil Six à 17 Heures 00 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DELAUNAY Michèle, M. DOUGADOS Daniel, M. DUPRAT Christophe, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SIMON Patrick, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BRANA Pierre à Mlle COUTANCEAU Emilie (jusqu'à 18h)
M. CAZABONNE Didier à CAZABONNE Alain (jusqu'à 18h)
M. DAVID Alain à M. COUTURIER Jean-Louis
M. DUCASSOU Dominique à M. DUPRAT Christophe
M. FELTESSE Vincent à M. ROUSSET Alain
M. FLORIAN Nicolas à Mme CAZALET Anne-Marie
M. GELLE Thierry à M. CASTEX Régis
M. LABARDIN Michel à Mme FAYET Véronique
M. MERCIER Michel à M. DOUGADOS Daniel
M. PUJOL Patrick à M. DUCHENE Michel
M. SEUROT Bernard à M. REBIERE André
M. SOUBIRAN Claude à M. SIMON Patrick
M. TOUZEAU Jean à Mme CARTRON Françoise
M. BANAYAN Alexis à Mme BRUNET Françoise
M. BELIN Bernard à M. HOURCQ Robert
M. BENOIT Jean-Jacques à M. JOUVE Serge
Mme BRACQ Mireille à M. CASTEL Lucien
M. BREILLAT Jacques à M. BELLOC Alain
M. CANIVENC René à Mme DESSERTINE Laurence
M. CARTI Michel à M. HERITIE Michel
M. CORDOBA Aimé à M. SARRAT Didier
M. DAVID Jean-Louis à Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
Mme DE FRANCOIS Béatrice à M. ANZIANI Alain
M. DELAUX Stéphan à M. BRON Jean-Charles

Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. CAZENAVE Charles
Mme DUMONT Dominique à M. MOULINIER Maxime
M. DUTIL Silvére à M. JAULT Daniel
Mme FAORO Michèle à M. PIERRE Maurice
M. FAYET Guy à Mme CASTANET Anne
M. FERILLOT Michel à Mme DELAUNAY Michèle
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. BAUDRY Claude
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. HOUDEBERT Henri (jusqu'à 18h)
M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain
M. LOTHAIRE Pierre à M. MERCHERZ Jean
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MANGON Jacques à M. MILLET Thierry
M. MONCASSIN Alain à M. FREYGEFOND Ludovic
Mme MOULIN-BOUDARD Martine à M. NEUVILLE Michel
Mme PARCELIER Muriel à M. CANOVAS Bruno
M. POIGNONEC Michel à Mme VIGNE Elisabeth
M. PONS Henri à Mme PALVADEAU Chrystèle
Mme PUJO Colette à Mme DARCHE Michelle
M. QUANCARD Joël à Mme RAFFARD Florence
M. RESPAUD Jacques à M. GRANET Michel (jusqu'à 18h)
M. SEGUREL Jean-Pierre à M. GUICHOUX Jacques
M. TAVART Jean-Michel à Mme LIMOUZIN Michèle
Mme TOUTON Elisabeth à M. QUERON Robert

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - Campagne de reconnaissance pour la recherche de ressources de substitution à l'utilisation du réseau d'eau potable pour l'arrosage ou le nettoyage de sites communautaires - Appel d'Offres - Autorisations

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Nappes Profondes, arrêté par M. le Préfet le 25 novembre 2003 pour le département de la Gironde, prévoit la mise en place d'actions d'économies d'eau et de recherches de ressources de substitution à l'eau prélevée dans les nappes souterraines.

Dans ce contexte de préservation de la ressource, la Communauté urbaine de Bordeaux a préparé un Dossier de Consultation des Entreprises en concertation avec le SMEGREG et souhaite réaliser une campagne de reconnaissance pour la recherche de ressources de substitution à l'utilisation du réseau d'eau potable pour l'arrosage ou le nettoyage de certains sites communautaires.

Elle privilégiera par ordre décroissant les eaux superficielles, les eaux de sources, puis les eaux souterraines non concernées par le SAGE et enfin, en dernier recours, les eaux souterraines des nappes non déficitaires concernées par le SAGE.

La campagne de reconnaissance consistera en :

- la recherche, à partir de plans et d'investigations de terrain, d'une ressource superficielle de substitution ou de récupération des Eaux Pluviales permettant de subvenir aux besoins d'arrosage et de nettoyage.
- la recherche d'une ressource souterraine pour les sites ne présentant pas de possibilité de substitution par une eau de surface. Cette recherche comprendra un travail sur planches IGN, la consultation de la Banque des données du sous-sol (BSS), la rédaction des dossiers réglementaires (Code de l'Environnement, Code Minier), la réalisation des forages et des tests de pompage.

- la précision des caractéristiques qualitatives et quantitatives de ces ressources ainsi que leur pérennité.
- la précision, dans le cas de ressources souterraines, des relations entre les nappes et par conséquent des incidences des prélèvements envisagés.
- l'exploitation des données, la proposition des sites à équiper en vue d'une exploitation pérenne et de définir leurs modalités de fonctionnement (implantation des ouvrages, productivité attendue, caractéristiques des ouvrages de captage, filières de traitement...).
- l'élaboration, pour chaque site retenu, d'une étude de faisabilité et d'un premier chiffrage des infrastructures à créer.

Afin de prendre en compte les contraintes liées au déroulement de la campagne, il est proposé de se doter d'un marché à bons de commande, conformément à la définition de l'article 71-I du Code des Marchés Publics. Le caractère évolutif des sites concernés ainsi que la planification des études associées nécessitent de prévoir pour ce marché une durée d'exécution de quatre années.

La prestation est estimée par les services, pour la durée totale du marché, à un montant minimum s'élevant à 123 000 € H.T. et un montant maximum à 580 000 € H.T. en fonction du nombre de sites qui feront l'objet d'une étude.

Le financement de cette dépense sera notamment inscrit au Budget Principal Chapitre 20 – article 2031 – fonction 8110 – CRB O200. Cette ligne budgétaire sera abondée par le transfert de crédits des services intéressés.

Compte tenu de ce montant et au regard du programme de rattachement de l'opération, l'appel d'offres sera de portée européenne.

En application des dispositions des articles L. 2121-12 et 13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le dossier de consultation des entreprises est mis à la disposition des conseillers communautaires qui peuvent le consulter à la direction centrale des achats et marchés (Hôtel de Communauté 13^{ème} étage).

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- ▷ approuver le lancement de la mise en concurrence pour la dévolution du marché ci-dessus,
- ▷ adopter le dossier de consultation des entreprises,
- ▷ autoriser M. le Président :

- à signer le marché à intervenir avec le ou les entreprise(s) ou le groupement d'entreprises qui auront émis la proposition économiquement la plus avantageuse en réponse à l'appel d'offres ouvert, lancé en application notamment, des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics, et en cas d'insuccès de cet appel d'offres, à procéder à la recherche d'une entreprise, soit par voie de nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence, ou modifié en application de l'article 59 du Code des Marchés Publics, soit par marché négocié conformément aux dispositions de l'article 35-1-1^{er} alinéa dudit Code,
- à solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau ADOUR GARONNE et à signer, le cas échéant, les conventions correspondantes,
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 19 mai 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
31 MAI 2006**

M. JEAN-PIERRE TURON

